

Le dividende de la longévité : Le RPC, le Canada et le vieillissement de la population

Publié 18 novembre 2025

Que signifie être une société à la population très âgée?

Pour le Canada, cette question exigera bientôt une réponse. D'ici 2030, le Canada se joindra au Japon, à l'Italie et à l'Allemagne pour devenir un pays à la population très âgée, où plus d'un citoyen sur cinq a plus de 65 ans. Ils ne seront pas seuls. Ce changement démographique se produira aussi dans d'autres économies avancées, modifiant le marché de l'emploi, la politique budgétaire et le contrat social.

De plus, elle devrait exacerber l'un des problèmes économiques les plus pressants auxquels font face les pays développés : le risque que les particuliers épuisent leurs économies avant leur décès.

L'augmentation de l'espérance de vie est une réalisation collective. Le défi, qui est aussi une occasion, consiste à transformer ces années de vie supplémentaires en avantage sociétal au moyen de programmes sociaux conçus judicieusement, notamment un système de revenu de retraite bien structuré. En le surmontant, les économies avancées peuvent dégager un *dividende de longévité* se traduisant par le fait qu'au lieu de devenir un fardeau, le vieillissement de la population soit une nouvelle source de vitalité économique et de contribution sociale.

Quels sont les pays les mieux placés pour effectuer cette transition? Comme l'ont observé la Banque mondiale et le Forum économique mondial, les sociétés qui combinent la longévité à la stabilité économique, à des régimes de retraite robustes et à la cohésion sociale sont les mieux placées pour faire en sorte que le vieillissement soit une source de vigueur plutôt qu'un désavantage.

Une nouvelle étude de l'institut sur les données d'Investissements RPC et du National Institute on Ageing (NIA), intitulée [L'évolution de la contribution du Régime de pensions du Canada afin d'assurer l'adéquation du revenu de retraite](#), examine le rôle du RPC dans cette transition.

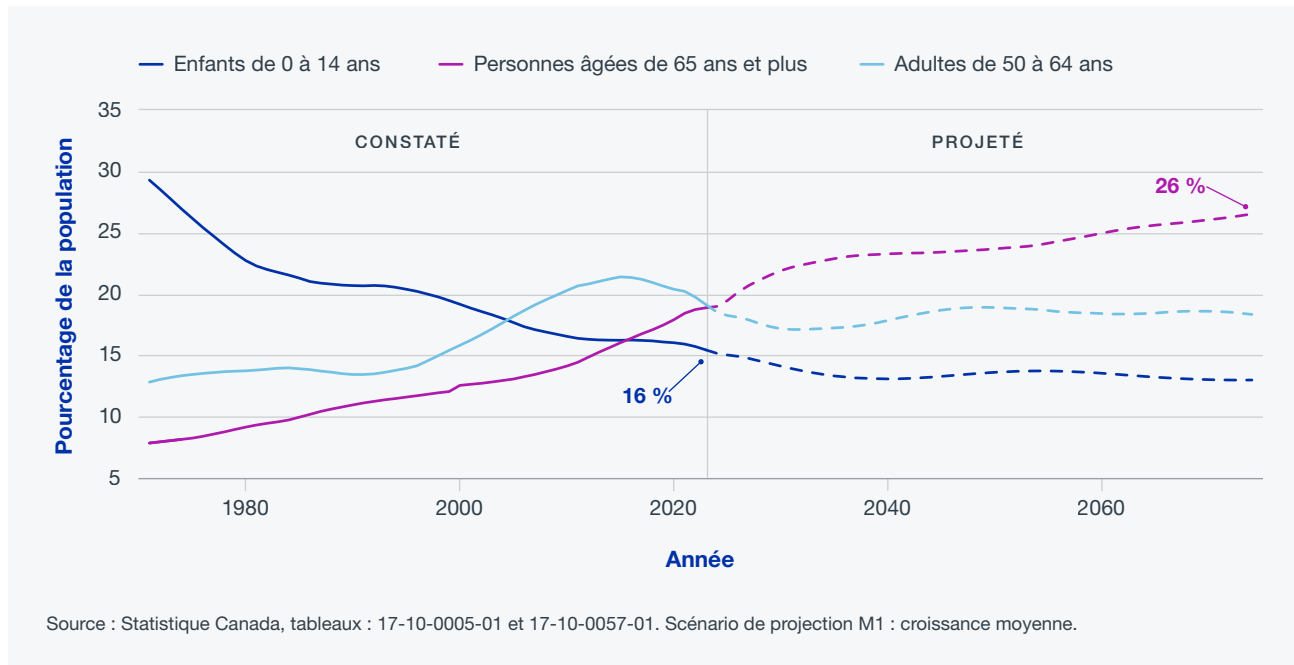
Cette étude étudie l'évolution générale du régime, soit la conception de ses prestations, son modèle de financement et sa gouvernance des placements, et sa façon de contribuer au bien-être à long terme des Canadiens. Elle constate que, grâce à sa conception, qui comprend des cotisations obligatoires, des prestations à vie indexées et une vaste couverture de la population, le RPC agit comme une forme d'assurance publique de la longévité, offrant un revenu de retraite prévisible qui aide les Canadiens à continuer à travailler, à faire du bénévolat et à participer à la vie communautaire en contribuant à les protéger contre le risque d'épuiser leur épargne avant leur décès.

Selon les recherches, les avantages de l'augmentation de l'espérance de vie ne se traduisent pas uniquement par le prolongement de la durée de vie, mais aussi par l'amélioration de la productivité et de l'implication sociale des citoyens. Selon un [récent rapport \(en anglais\)](#) du National Institute on Ageing, pour les Canadiens âgés, un revenu de retraite adéquat, stable et sûr est largement associé à une meilleure santé mentale et physique. Cela permet aux adultes âgés d'investir dans leur santé, de demeurer socialement et économiquement impliqués et de réduire leur dépendance à l'égard de coûteux services de soins de santé. L'étude souligne également que la sécurité financière permet aux gens de vieillir là où ils le désirent, ce qui les aide à être en meilleure santé et à se sentir mieux tout en renforçant le capital social. En effet, les personnes âgées dont la sécurité financière est assurée sont plus susceptibles de faire du bénévolat, de participer à la vie communautaire et d'aider leur famille.

De plus, le RPC renforce la stabilité du revenu de retraite quel que soit le niveau de revenu, favorise l'équité intergénérationnelle et renforce la confiance dans la durabilité du système de retraite du Canada.

Figure 1. Le Canada se dirige vers un profond changement démographique

Les personnes âgées, qui sont déjà plus nombreuses que les enfants, devraient représenter 26 % de la population d’ici 2068



« Le modèle du RPC donne au Canada un avantage structurel alors que nous entrons dans l’ère du super vieillissement, » affirme Michel Leduc, directeur général principal et chef des affaires publiques à Investissements RPC. « Comme il repose sur des contributions partagées, une gestion indépendante et une rigueur à long terme, le RPC aide le Canada à gérer les réalités budgétaires liées au vieillissement de façon stable et prévoyante. »

La transition démographique du Canada : La forme d’une société très âgée

En 1966, lorsque le RPC a été créé, le Canada comptait 7,7 personnes en âge de travailler pour chaque retraité. Aujourd’hui, ce ratio est passé à un peu plus de 3 pour 1 et continuera de diminuer, car les taux de fécondité demeurent proches de creux records (Statistique Canada, 2022). Entre-temps, la proportion de Canadiens âgés de 65 ans et plus est passée de 8 % en 1971 à 19 % aujourd’hui, et elle est en voie d’atteindre 26 % d’ici 2068. Cela reflète les tendances à l’échelle de l’OCDE : Au Japon, la proportion de personnes âgées est déjà de 30 %. En Italie, elle est de 24 % et en Corée du Sud, elle franchira le seuil des 25 % d’ici 2030¹.

Ce changement démographique soulève des questions importantes en ce qui concerne la stabilité économique.

Une espérance de vie plus longue signifie des retraites plus longues, qui s’étendent souvent sur deux ou trois décennies, tandis que le ralentissement de la croissance de la population limite l’assiette fiscale qui finance les prestations publiques.

À mesure que la population continuera de vieillir, le rôle du RPC s’accroîtra, en particulier pour les personnes qui ont un accès limité à une caisse de retraite privée ou dont l’épargne personnelle est insuffisante. En effet, au Canada, la proportion de la population couverte par des régimes de retraite d’employeurs stagne, et seuls 38 % des travailleurs rémunérés étaient inscrits au régime de retraite d’un employeur en 2023 (Statistique Canada, 2024). De plus, le niveau de sécurité qu’offrent ces régimes est en train de changer. Dans le secteur privé, la proportion de travailleurs couverts par un régime à prestations déterminées est passée de 21,9 % en 1997 à 9,2 % en 2017. Quoique la proportion de travailleurs couverts par des régimes à cotisations déterminées ait augmenté au cours de cette période, ces régimes n’offrent pas la même protection face à la longévité que les régimes à prestations déterminées, ce qui rend les retraités vulnérables aux fluctuations du marché et à l’incertitude relative à leur espérance de vie.

Les bilans des ménages montrent à la fois de la vigueur et de la vulnérabilité : même si les Canadiens détiennent d’importants actifs immobiliers et financiers, les taux d’épargne personnelle ont fortement diminué au cours des dernières décennies (OCDE, 2024), ce qui signifie que de

nombreux ménages dépendent davantage du revenu stable et protégé contre l'inflation que verse le RPC. Entre-temps, à mesure que ces filets de sécurité privés s'érodent, la souscription de rentes privées demeure inférieure à 10 %. Lorsqu'ils prennent leur retraite, de nombreux Canadiens jouissent donc de moins de souplesse financière et dépendent davantage du RPC comme source de revenu stable et protégée de l'inflation.

Comme le souligne l'étude de l'institut sur les données et du NIA, la conception du RPC contribue à combler cette lacune. Sa structure obligatoire et contributive fait en sorte que tous les travailleurs accumulent des droits à pension et son indexation en fonction de l'inflation protège leur pouvoir d'achat réel. Les prestations du RPC représentent de 50 % à 70 % du revenu de retraite total des Canadiens à revenu moyen, qui gagnent environ entre 50 000 \$ et 70 000 \$ par année, et cette proportion augmentera à mesure que les améliorations apportées en 2016 seront mises en œuvre.

Dans une perspective d'assurance, cela fait en sorte que presque tous les travailleurs canadiens partagent le risque d'épuiser leur épargne avant leur décès. C'est le fondement de ce que les économistes appellent l'assurance publique de longévité, fonction qui devient plus précieuse à mesure que les populations vieillissent alors que les marchés des rentes privées demeurent limités.

Bien que les Canadiens vivent plus longtemps en moyenne, la variabilité de leur espérance de vie pose un plus grand défi. En effet, certains retraités vivront plus longtemps que la moyenne. En répartissant cette incertitude, le RPC offre une assurance de longévité et partage le risque entre les différentes cohortes de cotisants afin que ceux qui vivent plus longtemps reçoivent des prestations financées en partie par ceux dont l'espérance de vie est plus courte. Aux taux de cotisation et de prestations actuels, la durabilité du RPC reflète les hypothèses de longévité déjà intégrées par le Bureau de l'actuaire en chef (BAC). *(Remarque : Si l'espérance de vie augmentait plus rapidement que projeté, cela nécessiterait des rectifications de la part du BAC.)* Selon l'étude d'Investissements RPC et du NIA, un Canadien qui a pris sa retraite à 65 ans en 2024 peut s'attendre à vivre encore 20 ans, et ce chiffre passera à 27 ans d'ici 2100.

« Dans un monde où le nombre de travailleurs ayant des régimes à prestations déterminées a diminué, le RPC fournit un revenu de base inépuisable pour toute la vie », précise M. Leduc.

Un avantage structurel : Préfinancement partiel et gestion indépendante

Contrairement aux systèmes de financement par répartition d'Europe et des États-Unis, qui sont sous pression, le RPC fonctionne selon un modèle partiellement capitalisé qui a été renforcé par les réformes de 1997 qui ont mené à la création d'Investissements RPC. Cette structure permet d'investir les cotisations qui ne sont pas immédiatement nécessaires au versement des prestations sur les marchés mondiaux afin d'assurer la croissance de la caisse à long terme. L'actif de la caisse, qui dépasse maintenant 777 milliards de dollars, devrait croître régulièrement, les rendements des placements couvrant la plupart des futures prestations.

Selon l'actuaire en chef du Canada (BSIF, 2021), le RPC demeure financièrement viable pour au moins 75 ans. Cet horizon de solvabilité procure une stabilité rare : en comparaison, aux États-Unis, la sécurité sociale devrait s'épuiser d'ici 2033, tandis que de nombreux régimes publics européens exigeront une augmentation des impôts ou une diminution des prestations pour demeurer solvables.

L'étude conclut que la solidité du modèle de gouvernance du RPC est également importante. Investissements RPC exerce ses activités sans lien de dépendance avec les gouvernements. L'organisme est guidé par une gestion professionnelle et a pour mandat de maximiser les rendements à long terme sans risque inutile. Cette séparation du gouvernement et du régime de retraite, qui est inhabituelle pour les systèmes publics, a renforcé la confiance et protégé les actifs de pressions politiques à court terme.

Équité et lacunes : Qui en bénéficie et comment

La structure universelle du RPC favorise également l'équité intergénérationnelle en prévoyant le financement des futures prestations plutôt que de compter uniquement sur les cotisations salariales des jeunes travailleurs. Cette approche contribue à prévenir les tensions générationnelles que l'on observe dans certains systèmes européens, où la main-d'œuvre qui diminue doit soutenir des populations constituées d'un nombre croissant de retraités. En investissant les cotisations aujourd'hui pour financer les prestations de demain, le RPC répartit les risques démographiques et économiques de façon plus équitable entre les générations.

Toutefois, le rapport de l'institut sur les données et du NIA souligne que l'équité intergénérationnelle ne se résume pas à un simple transfert entre les jeunes et les personnes âgées. Ce qui peut paraître comme un déséquilibre transversal

s'équilibre souvent au cours de la vie des gens, car les cotisants d'aujourd'hui sont les bénéficiaires de demain. La conception à capitalisation partielle du RPC fait en sorte que chaque génération contribue à financer sa propre retraite tout en profitant des rendements accumulés des placements effectués grâce aux cohortes précédentes.

Parallèlement, des écarts intergénérationnels plus vastes persistent en ce qui a trait au patrimoine et aux occasions. Les jeunes Canadiens sont aux prises avec un ralentissement de la croissance des salaires réels, une hausse des coûts du logement et une diminution de l'épargne privée par rapport aux générations précédentes. Ces pressions accentuent l'importance des systèmes publics comme le RPC, qui procurent un revenu prévisible et protégé de l'inflation, quelles que soient la volatilité du marché ou les tendances en matière d'emploi.

En ce sens, le RPC ne s'attaque pas seulement au risque de longévité. Il sert également d'institution stabilisatrice dans un contexte d'inégalité intergénérationnelle croissante. Comme l'accumulation du patrimoine privé est inégale d'un groupe d'âge à l'autre, le modèle collectif et contributif du RPC redistribue une partie des gains économiques d'une société vieillissante aux jeunes travailleurs, sous la forme d'un système durable et fiable. C'est le fondement du dividende de longévité potentiel du Canada : un système qui fait du vieillissement une source commune de stabilité et de confiance à long terme plutôt qu'un défi budgétaire.

Perspectives relatives : Une vision mondiale

D'autres pays à revenu élevé sont aux prises avec le même genre de pressions démographiques. Dans son rapport OECD's 2024 Pensions Outlook, l'OCDE prévient que s'il n'y a pas de réforme, les dépenses de retraite pourraient augmenter considérablement dans les économies avancées d'ici le milieu du siècle. Le système de retraite japonais, qui est l'un des plus anciens et des plus évolués, fait face à des déficits de financement et à de faibles taux de remplacement. L'Allemagne et la France ont toutes deux augmenté l'âge de la retraite, ce qui a causé des divisions sur le plan politique. Par ailleurs, aux États-Unis, le rétablissement de l'équilibre de la sécurité sociale à long terme pourrait nécessiter une réduction de 25 % des prestations ou une hausse de 4,15 points de pourcentage des cotisations sociales en 2034ⁱⁱ.

Dans ce contexte relatif, la stabilité du RPC procure au Canada un avantage structurel. Le Canada n'est pas à l'abri des tensions démographiques, mais la combinaison de la participation obligatoire, des placements mondiaux diversifiés et de la rigueur actuarielle crée un coussin que possèdent peu de ses homologues.

« Le Canada n'est pas plus jeune que ses pairs, » souligne M. Leduc. « Nous avons simplement agi plus tôt. Or, en agissant tôt, le Canada a bâti une fondation résiliente qui jouera un rôle essentiel au cours des prochaines décennies. »

Principaux points à retenir :

- 1. La viabilité du RPC.** Le modèle de capitalisation partielle du RPC lancé en 1997 a stabilisé les taux de cotisation et protégé le régime des pressions démographiques qui pèsent maintenant sur de nombreux systèmes de retraite mondiaux.
- 2. Équité intergénérationnelle.** L'étude révèle que le modèle de financement du RPC permet à chaque génération de cotiser en vue de sa propre retraite tout en profitant des rendements accumulés des placements, ce qui contribue à préserver l'équilibre entre les jeunes canadiens et leurs aînés.
- 3. Canadiens à revenu moyen.** Les prestations du RPC représentent de 50 % à 70 % du revenu de retraite total des Canadiens à revenu moyen, qui gagnent environ entre 50 000 \$ et 70 000 \$ par année, et cette proportion augmente en raison de la diminution de la proportion de travailleurs couverts par des régimes de retraite privés.
- 4. Les écarts entre les sexes et les lacunes en matière d'équité persistent, mais diminuent.** Les femmes et les personnes à faible revenu ont tendance à recevoir des prestations annuelles moins élevées en raison d'interruptions de carrière et d'écarts salariaux, mais comme leur espérance de vie est plus longue, elles reçoivent une valeur viagère plus élevée par rapport à leurs cotisations.
- 5. La gouvernance renforce la confiance du public.** Investissements RPC exerce ses activités sans lien de dépendance avec le gouvernement. Son mandat de placement, qui consiste à maximiser les rendements sans risque de perte indu, réduit le risque politique et renforce la confiance du public.
- 6. L'approche du Canada offre un avantage structurel.** La combinaison de participation obligatoire, de diversification des placements à l'échelle mondiale et de gouvernance professionnelle confèrent un avantage au Canada à mesure que le vieillissement s'accélère à l'échelle mondiale.

i https://www.congress.gov/crs_external_products/IF/PDF/IF12375/IF12375.2.pdf

ii <https://www.weforum.org/stories/2023/02/world-oldest-populations-asia-health/>